RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 83DB6A66-BEB2-4A4F-98A7-1F35FAA5D879

3E
Société à responsabilité limitée
Au capital de 9.000 euros
Siège social : 48 avenue de Saxe
75007 Paris
834 180 648 R.C.S. Paris

* * *

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 31 OCTOBRE 2023

Procès-verbal

L'An Deux Mille Vingt et Trois, et le 31 octobre

Les associées de la société 3E, société à responsabilité limitée au capital de 9.000 euros, dont le siège social est situé 3, passage d'Enfer, 75014 Paris, et qui est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Société de Paris sous le numéro 834 180 648 (la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- La société B.K., propriétaire de trois mille parts sociales, ci 3.000 parts sociales,
- Monsieur Alain BERTUOL, propriétaire de mille cinq cents parts sociales, ci 1.500 parts sociales,
- Madame Béatrice COULET, ép. BERTUOL, propriétaire de mille cinq cents parts sociales, ci 1.500 parts sociales,
- Monsieur Thierry BOULDOIRES, propriétaire de mille cinq cents parts sociales, ci 1.500 parts sociales,
- Madame Manuella GUEHO, propriétaire de mille cinq cents parts sociales, ci 1.500 parts sociales.

Total des parts présentes : neuf mille (9.000) parts sociales sur les neuf mille (9.000) parts sociales composant le capital social.

Monsieur Bruno KIHM préside la séance en qualité de Gérant et de représentant de la société B.K., associée (le « Président »).

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

II

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les copies des lettres de convocations des actionnaires,
- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Docusign Envelope ID: 83DB6A66-BEB2-4A4F-98A7-1F35FAA5D879

Monsieur le Président rappelle que les actionnaires sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour dont il donne lecture et qui est ainsi conçu :

- Décision à prendre en exécution de l'article L. 223-42 du Code de Commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le Président déclare ensuite la discussion ouverte. Il ajoute qu'il est à l'entière disposition des actionnaires pour leur fournir les renseignements qu'ils désireraient obtenir.

Après différentes observations et personne ne demandent plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président délibérant par application de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023, et desquels il résulte que l'actif net social est inférieur à la moitié du capital social, décide, sur la proposition de sa Présidente, la société BK, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, l'Assemblée se réservant de prendre, le cas échéant, dans les délais impartis, les mesures propres à régulariser la situation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme de la présente délibération à l'effet d'accomplir toutes les formalités, dépôts et publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associ

_____ [redacted]

La Société B.K.
Représentée par M. Bruno KIHM
Associé

_____ [redacted]

M. Alain BERTUOL
Associé

_____ [redacted]

Mme Béatrice COULET, ép. BERTUOL
Associée

_____ [redacted]

M. Thierry BOULDOIRES
Associé

_____ [redacted]

Mme Manuella GUEHO
Associée

Docusign Envelope ID: 83DB6A66-BEB2-4A4F-98A7-1F35FAA5D879